



Fiche d'inscription

École Kaddouch & Music Trocadéro - 58, rue Boissière - 75116 Paris - Tel : 01 47 27 38 68

École Kaddouch & Music Pereire - 127, boulevard Pereire - 75017 Paris - Tel : 06 07 35 24 53

2022-2023

Nom et Prénom de l'enfant :

Nom et Prénom du représentant légal :

Date de Naissance :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Inscription dans les disciplines suivantes :

Éveil Musical (dès 5 mois) : cours de groupe de 20 mn (cf planning)

Formation musicale (dès 4 ans) : cours de groupe de 20 mn (cf planning)

Initiation au Piano : cours individuels de 10 15 20 mn (cf planning)

Cours de piano : cours individuels hebdomadaires de 20 30 40 mn

Veillez joindre à la présente :

465 € de scolarité par enfant et 130 € de frais d'inscription

Règlement : espèces chèque virement

Périodicité des cours :

- L'année scolaire se déroule de septembre à juin.

- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.

- Les cours de groupe et les cours d'initiation au piano dépendent d'un planning dont le parent et/ou le représentant de l'élève déclare avoir pris connaissance et avoir reçu copie.

Remplacement des cours :

Aucun remplacement ne sera assuré en cas d'absence de l'élève, quel qu'en soit le motif. Cette règle s'applique autant aux cours de groupe qu'aux cours individuels.

Règlement des cours :

- Le règlement des frais de scolarité devra être effectué à l'inscription.

- Une fois le règlement effectué, la place de l'élève sera réservée au sein de l'école pendant l'intégralité de la période de cours considérée.

- Toute rétractation et/ou absence de l'élève, pour quelque motif que ce soit, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

- Lorsque le règlement est opéré à la faveur d'un encaissement échelonné de plusieurs chèques, l'école sera en droit d'encaisser l'intégralité des chèques aux périodes convenues, même en cas de rétractation et/ou absence de l'élève.

- Cependant, la rétractation adressée par courrier à l'école et réceptionnée au plus tard, un mois avant la date de début des cours, donnera lieu à un remboursement de 50% des frais de scolarité.

Fait à Paris, en double exemplaire, le

Signature :